

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 janvier 2019

Délibération n°03-2019 relative aux tarifs du master BIOCEB (Erasmus Mundus)

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve l'exonération partielle des étudiants Erasmus Mundus par application du tarif européen.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	14
Majorité absolue	19	Membres représentés	11
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Note tarifs Master BIOCEB

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11.02.2019

Document mis en ligne le : 11.02.2019